

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 23 juin à 20h30, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Madame Michèle CALIX, Maire.

Ordre du jour

1. Décision modificative n° 1 de crédits au budget primitif 2025
2. Taxe Locale sur les Publicités Extérieures
3. Approbation du rapport de la Commission Locale D'évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 22 mai 2025
4. Mise en place d'un dispositif de vidéo verbalisation sur le territoire communal
5. Convention d'occupation temporaire avec le SIGEIF
6. Adhésion de la commune à l'association « SIGEIF Energie Soleil »
7. Offre de concours avec le SIGEIF
8. Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal
9. Avis sur la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement – Sté SNC Data Hills
10. Vente de la traceuse de terrain
11. Signature de l'annexe J2 à la convention constitutive de groupement de commande avec la CARPF
12. Marchés publics d'assurance : groupement de commande avec le CCAS
13. Signature du marché public - « Assistance technique avec approvisionnement en denrées alimentaires pour la restauration municipale »
14. Création de deux postes relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (cat B)
15. Création d'un poste d'Adjoint administratif (cat C) à temps complet
16. Création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet (cat C)
17. Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité
18. Création d'emplois de vacataires pour les études dirigées – 2025/2026
19. Création d'emplois de vacataires pour la surveillance de la cantine au restaurant scolaire – 2025/2026
20. Modification du tableau des emplois du personnel communal – filière culturelle
21. Modification du tableau des emplois du personnel communal – suppression de postes
22. Instauration d'un régime d'équivalence pour les agents encadrant des séjours
23. Modalités d'exercice du temps partiel
24. Convention de mise à disposition partielle d'un éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe titulaire auprès de l'USRF
25. Indemnisation des enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte
26. Attribution d'une Allocation Municipale de rentrée scolaire – 2025/2026
27. Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire
28. Modification du règlement intérieur de l'étude dirigée
29. Modification du règlement intérieur des ALSH Maternel et Primaire
30. Remboursement aux associations Sport Pass « Roissy en Forme »
31. Tarifs des adhésions à l'Ecole Municipale des Sports et prestations des éducateurs sportifs
32. Remboursement des places de spectacle suite à un cas de force majeure
- Affaires diverses : Désignation des jurés d'assises

Etaient présents : M. Patrick PAMART, Mme Catherine DUTEAU, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, Mme Marie-Claude LEPEUVE, M. Guénaël DECATE, M. Bernard VERMEULEN, Mme Christine LAFONT, Mme Cristina DA CUNHA, M. Cédric TEULIERE, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Éric LE DANTEC, M. Christian LOCHIN, M. Joaquim DE OLIVEIRA, M. Abdelkader ACHOUR.

Absents excusés :

Mme Stéphanie GALLET donne pouvoir à Mme Michèle CALIX

M. Pierre COTTIN donne pouvoir à M. François CARRETTE

M. Marc THAN VAN CON donne pouvoir à M. Eric LE DANTEC

Absents : Mme Shérazade BENRADI, M. Pierre IZIKIAN, Mme Zahra RAHMOUNE-DALI

Secrétaire de séance : M. François CARRETTE

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

Date de convocation : Mercredi 18 juin 2025

Date d'affichage : Mercredi 17 Septembre 2025

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2025 :**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **DELIBERATIONS :**

1. 2025/182 – Décision modificative n° 1 de crédits au budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de voter les ajustements de crédits aux articles budgétaires suivants de l'exercice 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

65818 – Redevances pour concession, brevets, droits auteur	-5 000.00 €
6378 – Autres impôts, taxes et versements assimilés	+ 5 000.00 €
6228 – Autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	-1 500.00 €
6288 – Autres services extérieurs	+ 1 500.00 €
739118 – Autres reversements et restitutions sur contributions	- 464 823.00 €
739218 – Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre CL	+ 523 054.00 €
60628 – Autres fournitures non stockées	+ 90 000.00 €
615221 – Entretien et réparations sur biens immobiliers – bât. Publics	+ 5 000.00 €
65748 – Subventions de fonctionnement, associations, autres personnes droit privé	+ 450.00 €
611 – Contrat de prestations de services	- 167 900.00 €
6478 – Autres charges sociales diverses	+ 167 900.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

73123 – Taxe communale additionnelle aux droits de mutations à titre onéreux (DMTO) ou taxe publicité foncière	+ 98 516.00 €
73223 – Fond départemental des DMTO pour communes – 5 000 hab.	+ 55 165.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

CHAPITRE 21	
5001/2188 – Autres	+ 64 000.00 €
5001/21838 – Autres matériels informatiques	+ 61 000.00 €
5006/2188 – Autres	+ 7 500.00 €
5014/21351 - Installations gén., agencets, aménagts constructions bât. Publics	+ 40 000.00 €
5014/2188 - Autres	+ 2 500.00 €
5033/21351 – Installations gén., agencets, aménagts constructions bât. Publics	- 1 670 000.00 €
5033/2151 – Réseaux de voirie	+ 920 000.00 €
5033/2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	+ 130 000.00 €
5033/2152 – Installations de voirie	+ 620 000.00 €
5037/21351 - Installations gén., agencets, aménagts constructions bât. Publics	- 1 380 000.00 €
5037/2151 – Réseaux de voirie	+ 1 412 000.00 €
5037/2152 – Installations de voirie	- 38 000.00 €
5041/21538 – Autres réseaux	- 50 000.00 €
5041/2152 – Installations de voirie	+ 50 000.00 €
5042/21351 - Installations gén., agencets, aménagts constructions bât. Publics	- 100 000.00 €
5042/21318 – Constructions autres bâtiments publics	+ 170 000.00 €
5044/21351 - Installations gén., agencets, aménagts constructions bât. Publics	- 32 000.00 €
5044/2151 – Réseaux de voirie	+ 32 000.00 €
5050/21351 - Installations gén., agencets, aménagts constructions bât. Publics	+ 13 000.00 €
5019/21321 – Immeuble de rapport	- 252 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES

Néant	0.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

2. 2025/183 – Taxe Locale sur les Publicités Extérieures
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'appliquer à compter du 1er janvier 2026, les tarifs de la TLPE de référence, suivant l'évolution des tarifs de droit commun :

A – les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Commune	Superficie ≤ 50 m²	Superficie > 50 m²
Moins de 50 000 habitants	18.90 €	37.80 €

B – les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)

Commune	Superficie ≤ 50 m²	Superficie > 50 m²
Moins de 50 000 habitants	56.70 €	113.30 €

C – les enseignes (la superficie prise en compte est la somme des superficies des enseignes)

Communes	Superficie ≤ 12 m²	Superficie > 12 m² et ≤ 50 m²	Superficie > à 50 m²
Moins de 50 000 habitants	18.90 €	37.70 €	75.60 €

DIT que sont exonérés les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles.

DIT que cette taxe sera recouvrée au 4^{ème} trimestre de chaque année.

ABROGE la délibération n° 2023/145 du 22 mai 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE

3. 2025/184 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 22 mai 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 22 mai 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. 2025/185 – Mise en place d'un dispositif de vidéo verbalisation sur le territoire communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo verbalisation à compter du 1^{er} juillet 2025 sur certains secteurs du territoire de la commune de Roissy-en-France, en l'occurrence :

- Rue Dorval
- Avenue Charles de Gaulle
- Chemin de la Dîme
- Route de l'Espérance

PRECISE que les caméras dédiées à la vidéo verbalisation permettront de constater tous types d'infractions au Code de la Route.

INDIQUE que la commune mettra en œuvre une information spécifique à destination des usagers de la route et du public via des panneaux d'information aux abords des zones placées sous le régime de vidéo verbalisation ainsi que sur le site internet de la collectivité.

CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. 2025/186 – Convention d'occupation temporaire avec le SIGEIF

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE la convention d'occupation temporaire avec le SIGEIF pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du golf ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la présente convention ainsi que les éventuels avenants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. 2025/187 – Adhésion de la commune à l'association « SIGEIF Energie Soleil »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association SIGEIF Energie Soleil ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion ;

DESIGNE Monsieur Patrick PAMART comme représentant(e) de la commune au sein de l'association SIGEIF Energie Soleil.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. 2025/188 – Offre de concours avec le SIGEIF

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention « offre de concours » avec le SIGEIF permettant le financement à hauteur de 150 000€ du projet d'installation d'ombrières photovoltaïques (centrale solaire) ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la présente convention et les éventuels avenants ainsi que de procéder au versement du montant indiqué ;

DIT que la dépense en résultant sera imputée aux exercices budgétaires concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE

8. 2025/189 – Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.22-41-1,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.221-2,

VU le Code la Voirie Routière et notamment son article L.141-3,

VU le plan de voirie approuvé par délibération du 29 juin 2009,

VU la délibération du 14 décembre 2009 recensant la longueur des voies classées dans le domaine public communal,

VU la délibération du 7 avril 2025 classant les voies de la ZAC de la Demi-Lune dans la voirie publique communale,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'actualiser son linéaire de voirie classé dans le domaine public communal,

PRECISE que la longueur de voirie classée dans le domaine public communal est désormais de :
11 466 mètres.

ADOpte A L'UNANIMITE

9. 2025/190 – Avis sur la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement – Société SNC Data Hills

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SNC Data Hills.

ADOpte A L'UNANIMITE

10. 2025/191 – Vente de la traceuse de terrain

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE Mme le Maire à vendre la traceuse de terrain de type « Pulve Green électrique 20 litres » à la commune de Mitry-Mory (11 Rue Paul Vaillant Couturier, 77290 Mitry-Mory) pour un montant de 150 € TTC.

AUTORISE Mme le Maire à passer les écritures de sortie de l'actif communal si nécessaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. 2025/192 – Signature de l'annexe J2 à la convention constitutive de groupement de commande avec la CARPF

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer l'annexe J2 à la convention constitutive de groupement de commande avec la CARPF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. 2025/193 – Marchés publics d'assurance : groupement de commande avec le CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE le projet de constitution d'un groupement de commandes et autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement ainsi qu'à procéder à tous les actes et diligences en préparation et exécution de cette dernière,

AUTORISE madame le Maire à lancer l'appel d'offres ouvert pour l'achat de prestations d'assurance,

DIT que le montant des dépenses sera inscrit au budget des exercices concernés,

ADOpte A L'UNANIMITE

13. 2025/194 – Signature du marché public « Assistance technique avec approvisionnement en denrées alimentaires pour la restauration municipale

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE Madame le Maire à signer le marché public « Assistance technique avec approvisionnement en denrées alimentaires pour la restauration municipale », conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offres, avec la société COMPASS GROUPE (Immeuble Smart'UP - Hall A - 123, Avenue de la République - 92320 Châtillon).

DIT que la dépense est et sera prévue au budget principal de la Commune des exercices concernés.

ADOpte A L'UNANIMITE

14. 2025/195 – Création de deux postes relevant du cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique (cat B)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (catégorie B), à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires pour l'enseignement de la formation musicale,
- un poste d'Assistant d'enseignement artistique (catégorie B), à temps non complet à raison de 4 heures hebdomadaires pour l'accompagnement au piano de la chorale,

PRECISE que ces postes seront pourvus dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune pour les exercices 2025 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

15. 2025/196 – Création d'un poste d'Adjoint administratif (cat C) à temps complet

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint administratif (catégorie C), à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2025.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune pour les exercices 2025 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

16. 2025/197 – Création d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet (cat C)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'animation (catégorie C), à temps complet, à compter du 24 juin 2025.

PRECISE que ce poste sera pourvu dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune pour les exercices 2025 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

17. 2025/198 – Création d'un poste d'Adjoint technique à temps complet (cat C) pour un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint technique (catégorie C) à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité du 24 juin 2025 au 30 septembre 2025.

PRECISE que l'agent recruté à ce poste sera nommé par contrat à durée déterminée en vertu des dispositions de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune pour l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18. 2025/199 – Création d'emplois de vacataires pour les études dirigées – 2025/2026

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 10 postes de vacataires pour les Etudes Dirigées à l'Ecole Élémentaire Jean Mermoz à raison de 1h15 par étude en période scolaire, soit un maximum de 5h00 d'étude par semaine.

DECIDE de fixer la rémunération horaire des enseignants au taux maximum, selon le grade et la nature des travaux supplémentaires effectués pour le compte de la Ville.

DECIDE que les intervenants non enseignants seront rémunérés, en fonction des heures réellement effectuées, sur la base des indices bruts suivants :

- Indice brut 597, indice majoré 508 du grade de Rédacteur pour les intervenants niveau Baccalauréat (13^{ème} échelon),
- Indice brut 638, indice majoré 539 du grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour le recrutement d'intervenants niveau Bac + 2 (12^{ème} échelon),
- Taux horaire du SMIC en vigueur pour les autres intervenants.

DIT que les rémunérations seront alignées sur la revalorisation des taux horaires en vigueur.

DIT que le personnel sera recruté pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 26 juin 2026 inclus.

DIT que les crédits sont et seront prévus au budget principal de la Commune pour les années 2025 et 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. 2025/200 – Création d'emplois de vacataires pour la surveillance de la cantine au restaurant scolaire – 2025/2026

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE de créer 10 postes de vacataire pour la surveillance de la cantine à raison de 2h15 par jour en période scolaire uniquement, soit un maximum de 9h de surveillance par semaine et par agent.

DECIDE de fixer la rémunération horaire pour le personnel enseignant au taux maximum, selon le grade et la nature des travaux supplémentaires effectués.

DECIDE que les intervenants non enseignants seront rémunérés sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur, en fonction des heures réellement effectuées.

DIT que ces rémunérations seront alignées sur la revalorisation des taux horaires selon la réglementation en vigueur.

DIT que le personnel sera recruté pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026.

DIT que les crédits sont et seront prévus au budget principal de la Commune pour les années 2025 et 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

20. 2025/201 – Modification du tableau des emplois du personnel communal – filière culturelle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE la transformation des postes exposés dans la délibération.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune pour les exercices 2025 et suivants.

PRECISE que ces postes seront pourvus dans les conditions statutaires ou à défaut par voie contractuelle en vertu des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. 2025/202 – Modification du tableau des emplois du personnel communal – suppression de postes

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des emplois en supprimant les postes exposés dans la délibération, à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

22. 2025/203 – Instauration d'un régime d'équivalence pour les agents encadrant des séjours

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE que le régime d'équivalence est défini comme suit :

- pour l'encadrement des mineurs, dans le cadre des séjours organisés par les accueils de loisirs :
 - décompte des heures réalisées au-delà du planning habituel de l'agent dans la limite de 12 heures par jour
 - et forfait 3 heures de nuit
- pour l'encadrement des séjours proposés aux familles :
 - décompte des heures réalisées au-delà du planning habituel de l'agent dans la limite de 12 heures par jour
 - et forfait 2 heures de nuit

PRECISE que ces heures, rémunérées ou récupérées, seront majorées comme suit :

- Heures de nuit : majoration de 100%,
- Heures de dimanche et jours fériés : majoration de 2/3.

PRECISE que ce régime d'équivalence s'effectuera dans le respect des prescriptions minimales relatives aux temps de travail.

PRECISE que la délibération n° 2018/109 en date du 26 mars 2018, relative à l'indemnisation des animateurs des accueils de loisirs accompagnant des enfants à l'occasion des mini-séjours organisés par la Ville, est abrogée.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune pour les exercices 2025 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

23. 2025/204 – Modalité d'exercice du temps partiel

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'adopter l'organisation générale du temps partiel selon les modalités suivantes :

Temps partiel sur autorisation :

L'exercice des fonctions à temps partiel sur autorisation est autorisé, sous réserve des nécessités de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail, pour les agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public à temps complet et à temps non complet. Il est accordé pour une période de 6 mois à 1 an renouvelable pour la même durée par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

- Pour les agents à temps complet, l'exercice des fonctions à temps partiel sera accordé pour les quotités comprises entre 50 et 99 % d'un temps plein,
- Pour les agents à temps non complet : l'exercice des fonctions à temps partiel sera accordé pour les quotités suivantes : 50%, 60%, 70%, 80%, 90% de la durée hebdomadaire de l'emploi qu'ils occupent.

Temps partiel de droit :

L'exercice des fonctions à temps partiel de droit est octroyé pour raisons familiales aux agents stagiaires et titulaires à temps complet et à temps non complet ainsi qu'aux agents contractuels de droit public à temps complet et à temps non complet. Il est accordé pour une période de 6 mois à 1 an renouvelable dans les limites prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004.

L'autorisation d'exercer les fonctions à temps partiel sera accordée pour les quotités suivantes : 50 %, 60 %, 70 % et 80 % de la durée hebdomadaire du service que les agents à temps plein exerçant les mêmes fonctions doivent effectuer.

PRECISE qu'en cas de refus d'un temps partiel sur autorisation, la collectivité motivera sa décision et cette dernière pourra être portée devant la commission administrative paritaire pour les agents stagiaires et titulaires et devant la commission consultative paritaire pour les agents contractuels.

PRECISE que la réintégration anticipée à temps complet pourra intervenir pour motif grave et sans délai.

ADOpte A L'UNANIMITE

24. 2025/205 – Convention de mise à disposition partielle d'un éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe titulaire auprès de l'USRF

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE la mise à disposition partielle d'un Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe titulaire au profit de l'Union Sportive de Roissy-en-France à raison de 95,5% de son temps de travail du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

PRECISE que l'Union Sportive de Roissy-en-France remboursera à la Commune le montant de la fraction de la rémunération de l'agent, y compris les charges.

ADOpte A L'UNANIMITE

25. 2025/206 – Indemnisation des enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'attribuer une indemnité aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classes de découverte au taux journalier maximum exposé dans la délibération.

PRECISE que la délibération n°2018/109 en date du 26 mars 2018 relative à l'indemnisation des enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classe de découverte, est abrogée.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal de la Commune pour les exercices 2025 et suivants.

ADOpte A L'UNANIMITE

26. 2025/207 – Attribution d'une Allocation Municipale de rentrée scolaire – 2025/2026

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE l'octroi de l'allocation municipale de rentrée scolaire 2025 à 348 enfants.

DIT que la dépense qui s'élève à 48 685.00 € est prévue au budget 2025.

AUTORISE Madame Le Maire à procéder au versement du montant de l'Allocation Municipale de Rentrée Scolaire par virement sur le compte bancaire des familles bénéficiaires pour la part forfaitaire et pour la part liée au quotient familial pour l'année scolaire 2025/2026

DIT que l'allocation de rentrée scolaire est attribuée à toutes les nouvelles familles dont les enfants sont scolarisés avant le 30 novembre 2025 sous réserve que tous les justificatifs demandés soient transmis au Service Education avant cette même date.

RAPPELLE que pour les jeunes à partir de 16 ans, l'allocation est versée après réception des justificatifs de scolarisation, certificat de scolarité ou carte d'étudiant, avant le 30 novembre 2025 pour l'année scolaire 2025/2026.

AUTORISE la reconduction de la distribution des kits de rentrée scolaire aux élèves de Maternelle d'une valeur de 25.00 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

27. 2025/208 – Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur du restaurant scolaire annexé à la délibération,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à mettre en vigueur ce règlement, opposable aux familles, à la date du 1^{er} septembre 2025,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

28. 2025/209 – Modification du règlement intérieur de l'étude dirigée

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur de l'étude dirigée annexé à la délibération,

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à mettre en vigueur ce règlement, opposable aux familles, à la date du 1^{er} septembre 2025,

ADOpte A L'UNANIMITE

29. 2025/210 – Modification du règlement intérieur des ALSH Maternel et Primaire

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur des ALSH annexé à la délibération.

DECIDE d'autoriser Madame le Maire à mettre en vigueur ce règlement, opposable aux familles, à la date du 1^{er} septembre 2025

ADOpte A L'UNANIMITE

30. 2025/211 – Remboursement aux associations Sport Pass « Roissy en forme »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE le remboursement aux Associations pour un montant total de **450.00 €** se divisant comme suit :

Association ASGIR (golf) : 450.00 € (9 pass)

DIT que le remboursement se fera par mandat administratif.

DIT que la dépense est prévue au budget 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

31. 2025/212 – Tarifs des adhésions à l'EMS et prestations des éducateurs sportifs

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOpte les tarifs ci-dessous pour l'année sportive 2025/2026 et les suivantes, applicables à partir du 1^{er} septembre 2025.

DIT que les recettes sont et seront prévues sur les budgets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Activités EMS	Tarifs 2025/2026 Sans « Sport Pass »	Tarifs 2025/2026 Avec « Sport Pass »
Fit Forme résident	112€/an 45€/trimestre	62€/an
Fit Forme extérieur	172€/an 65€/trimestre	-
Fit Senior résident	65€/an 25€/an	35€/an
Fit Senior extérieur	110€/an 44€/an	-
Multisport Éveil résident et multisport inclusif	20€/an	

Multisport Éveil extérieur	30€/an	
Multisport Enfant résident	35€/an	
Multisport Enfant extérieur	65€/an	
Athlétisme résident	36€/an	
Athlétisme extérieur	101€/an	
Yoga résident	120€/an 48€/trimestre	70€/an
Yoga extérieur	180€/an 68€/trimestre	
Aquagym/Aquabiking résident	120€/an 48€/trimestre	70€/an
Aquagym/Aquabiking extérieur	180€/an 68€/trimestre	
Aquagym/Aquabiking résident A compter du 05/11/2025	100€/an 48€/trimestre	50€/an
Aquagym/Aquabiking extérieur A compter du 05/11/2025	150€/an 68€/trimestre	
Hip-Hop enfant/ado résident	100€/an	50€/an
Hip-Hop enfant/ado extérieur	160€/an	
Zumba	120€/an 48€/trimestre	70€/an
Zumba extérieur	180€/an 68€/trimestre	
Éducateur sportif extérieur	50€/heure	
Carte d'accès résident	8€	
Carte d'accès extérieur	10€	
Location court de tennis résident	12€/heure	
Location court de tennis extérieur	26€/heure	
Marche Nordique	5€/séance	

32. 2025/213 – Remboursement des places de spectacle suite à un cas de force majeure

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser une personne selon l'état récapitulatif qui sera transmis au Chef du Service de Gestion Comptable (SGC) de Garges.

DIT que le remboursement se fera par Mandat Administratif.

DIT que la dépense est prévue au Budget 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

➤ AFFAIRES DIVERSES :

Désignation des jurés d'assises pour l'année 2026 :

Le tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026 a été effectué en fin de séance, après le vote des délibérations.

➤ QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire indique que le planning des Conseils Municipaux pour le 2^{ème} semestre de l'année a été transmis à l'ensemble des élus et précise que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 15 septembre.
- Patricia PETIT souhaiterait savoir qui a été élu président de l'Office de Tourisme, en remplacement de Denis COME, suite à la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme qui s'est déroulée le 12 juin dernier.
Madame le Maire indique qu'il n'y a pas eu de nouvelle élection, et précise que le poste est occupé par le Vice-Président et ce jusqu' à la fin du mandat, selon les conditions statutaires.
- Patricia PETIT ajoute avoir fait un constat concernant les travaux du bâtiment de la Poste, certaines choses ne lui paraissent pas réglementaires. Patricia PETIT donne lecture du constat qui a été établi :

« Je prends la parole aujourd'hui au nom de notre groupe d'opposition mais également en tant que Roisséenne profondément préoccupée par la situation actuelle autour de l'école élémentaire Jean Mermoz.

Depuis plusieurs jours des travaux de ravalement ont été engagés à moins de 10 mètres de l'entrée principale de cette école.

Nous avons été interpellés par des riverains et des parents d'élèves très préoccupés par les conditions dans lesquels ce chantier a débuté.

Nous ne contestons ni l'opportunité des travaux ni leur légitimité. Ce que nous contestons fermement, c'est la manière dont ce chantier a été lancé dans la précipitation sans mesure de sécurité conformes, au mépris des réglementations les plus élémentaires relatives aux établissements recevant du public, et avec une impréparation manifeste.

Les constats suivants ont été faits :

- Absence de périmètre de sécurité infranchissable (rubalise qui est enlevée tous les jours).
- Aucune barrière de chantier type Heras pour empêcher l'accès aux échafaudages.
- Zones de travaux accessibles au public y compris aux élèves.
- Aucune signalétique claire ou dispositif d'alerte en cas d'intrusion.
- Maintien de l'entrée principale à proximité immédiate du chantier alors qu'un accès par l'arrière du bâtiment était envisageable
- Au niveau de la façade, pas de protection pare-gravas qui empêche toute projection vers les zones sensibles comme l'entrée d'une école ainsi que les salariés qui travaillent à la Poste ou tout simplement les parents d'élèves qui viennent déposer ou rechercher leurs enfants.
- Un échafaudage qui n'est pas réglementaire puisque la législation impose des pieds métalliques qui doivent reposer sur un calage et non pas directement sur un sol dur, ce qui est le cas.
- La cheminée devrait être totalement entourée d'échafaudages afin de permettre d'accéder aux 4 faces en toute sécurité, tel n'est pas le cas.
- Absence de plinthes obligatoires sur les plateformes de travail des échafaudages pour la sécurité des personnes.

Ces éléments constituent une violation manifeste des règles de sécurité imposées par les ERP et en particulier les dispositions prévues par le code du travail notamment l'article R4512-6 et les articles R4323 à R4323-80 ainsi que la norme NF en 12811-1 échafaudages et façades.

Nous sollicitons donc l'intervention de vos services pour vérifier la conformité du chantier avec la réglementation applicable, garantir la mise en place immédiate de mesures correctives et veiller à ce que la sécurité des élèves, enseignants et personnels soit assurée sans délai.

Dans ce contexte, nous posons une question simple mais essentielle, la sécurité des enfants et du personnel de cette école a-t-elle été correctement évaluée.

Et une autre tout aussi légitime : Pourquoi ce chantier a t'il été lancé dans l'urgence à quelques jours des vacances scolaires alors qu'un simple report de 10 jours aurait permis de travailler sans mettre en danger les élèves, les parents et le personnel tant de l'école que de la Poste.

Permettez-moi de rappeler ce soir que notre devoir collectif est de protéger les enfants, pas de prendre des risques au nom de l'urgence politique.

Je vous remercie. »

Madame le Maire demande à Patricia PETIT de bien vouloir lui faire parvenir ce document, afin de pouvoir y apporter les éléments de réponse.

Patricia PETIT ajoute que de plus, les ouvriers ne sont pas harnachés. Guénaël DECATE précise que les harnais ne sont pas obligatoires sur un échafaudage, et indique également que l'échafaudage est un dispositif de protection collective alors que le harnais est un équipement de protection individuelle qui n'est pas obligatoire.

Madame le Maire précise que la responsabilité de l'entreprise est également à vérifier. Elle indique également que par rapport au planning, le chantier a débuté quelques jours plus tôt que prévu. La prochaine étape du chantier concernera les pignons.

Patricia PETIT ajoute qu'une entrée des élèves via l'autre côté de la cour, par le préau, aurait pu être envisagée, ou qu'il aurait été bien d'attendre une dizaine de jours la fin de l'école pour lancer les travaux.

Madame le Maire précise qu'une réunion de chantier sera organisée et que les responsabilités seront établies.

Madame le Maire clôture la séance et souhaite de bonnes vacances à l'ensemble du Conseil Municipal.

➤ **DECISIONS DU MAIRE :**

Madame le Maire donne lecture des décisions n° 2025/214 à 2025/270 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal :

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2025/214	24/06/2025	Convention d'utilisation des installations sportives du complexe sportif, année 2025/2026	USRP de la PAF
2025/215	25/06/2025	Marché public relatif à la prestation de transport pour les activités des services éducation, jeunesse et famille, sport et culturel <u>Lot 1</u> : transport en France <u>Lot 2</u> : transport à l'étranger	AUTOCARS SUZANNE
2025/216	25/06/2025	Don au profit de la commune d'un poème en double acrostiche et d'un document philatélique illustré sur soie	M. Jean SARRAMEA
2025/217	25/06/2025	Marché public relatif à la fourniture et l'installation d'une ciblerie électronique pour le stand de tir de la ville	Société SIUS

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2025/218	30/06/2025	Convention pour une formation "Unir nos pratiques vers un projet pédagogique commun" en faveur d'agents de la crèche collective et des assistantes maternelles de la commune	Organisme de formation Les P'tits Sages
2025/219	30/06/2025	Demande de subvention - travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal situé au 9 rue Dorval	Conseil Régional d'Ile de France Conseil Départemental du Val d'Oise
2025/220	01/07/2025	Marché public relatif à la rénovation du bâtiment 9 rue Dorval <u>Lot 8</u> : Plomberie VB <u>Lot 9</u> : Ventilation VB chauffage <u>Lot 10</u> : Electricité	<u>Lot 8</u> : CLIMERSON <u>Lot 9</u> : CLIMERSON <u>Lot 10</u> : SETELEC
2025/221	03/07/2025	Marché pour un diagnostic dans le cadre du renouvellement du classement de la commune en Station Classée de Tourisme	Société SCET
2025/222	03/07/2025	Marché pour l'élaboration du plan d'action dans le cadre du renouvellement du classement de la commune en Station Classée de Tourisme	Société SCET
2025/223	07/07/2025	Marché public relatif à la rénovation du bâtiment 9 rue Dorval Menuiserie et agencement de l'Office de Tourisme	ULICE BATIMENT
2025/224	07/07/2025	Convention pour une formation "DU pratique des finances publiques locales 2025/2026" au titre du CPF en faveur d'un agent de la commune	CY CERGY PARIS UNIVERSITE
2025/225	07/07/2025	Marché pour l'entretien et la maintenance des portes automatiques de la mairie principale <u>1ère année</u> : forfait prévention <u>2ème année</u> : forfait performance <u>3ème année</u> : forfait total	Société RECORD
2025/226	08/07/2025	Marché de maîtrise d'œuvre externe dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment 9 rue Dorval	SARL ROCHER ET AMOUROUX Architectes
2025/227	08/07/2025	Convention de partenariat pour l'animation d'ateliers santé et prévention à la Passerelle	ZINEDINE RAYAN
2025/228	08/07/2025	Marché pour une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) dans le cadre des travaux du bâtiment 9 rue Dorval	BATISTRUCTURE Ingénierie
2025/229	09/07/2025	Marché relatif au contrat d'entretien des installations de téléphonie	ATRP Télécom
2025/230	09/07/2025	Marché relatif au contrat d'intervention en cas de dérangement des installations téléphoniques	ATRP Télécom
2025/231	10/07/2025	Convention pour une formation "technique de pointes, apprentissage et progression" en faveur d'un groupe d'agents de l'école municipale de danse	MURET BELARBI Laure

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2025/232	10/07/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle "Toilci & Moilà" le 22 mai 2026 à l'Orangerie	Compagnie LA BICAUDALE
2025/233	10/07/2025	Contrat de cession pour une représentation du spectacle "Raconte-moi les Mille et Une nuits" le 28 mai 2026 à l'Orangerie	Compagnie TERRAIN VAGUE
2025/234	15/07/2025	Contrat de partenariat pour l'accueil du festival PRIMO, initié par la CARPF, le 24 septembre 2025 dans le parc de la mairie	LE MOULIN FONDU, OPOSITO
2025/235	17/07/2025	Convention pour une formation "Déontologie - droits et obligations - devoir de réserve en période électorale et préélectorale" en faveur des agents municipaux	Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET)
2025/236	17/07/2025	Convention de partenariat pour la participation au forum des associations le 6 septembre 2025	Association CAT IN THE AIR 2016
2025/237	21/07/2025	Marché pour l'acquisition d'une licence pour l'utilisation du logiciel Joyn'it dans le cadre de la gestion du calendrier des manifestations	Société LINP SAS
2025/238	24/07/2025	Demande de subvention - travaux d'installation de nouvelles caméras de vidéo protection et vidéo verbalisation	Région Ile de France Département du Val d'Oise
2025/239	28/07/2025	Marché relatif à la maintenance des défibrillateurs	Société SERENICOEUR
2025/240	29/07/2025	Convention pour une formation "CACES R 482 cat F - engins de chantier - initiale" en faveur d'un agent municipal	CACEF
2025/241	29/07/2025	Convention pour une formation "CACES R 489 cat 3 - chariot initiale" en faveur d'un agent municipal	CACEF
2025/242	29/07/2025	Convention pour une formation "CACES R 489 cat 3 - chariot initiale" en faveur d'un agent municipal	CACEF
2025/243	29/07/2025	Convention pour une formation "CACES R 482 cat F - engins de chantier - initiale" en faveur d'un agent municipal	CACEF
2025/244	29/07/2025	Convention pour une formation "stage de piano jazz" en faveur d'agents de l'école municipale de musique	Association SOLANGE
2025/245	29/07/2025	Convention pour une formation "CACES R 482 cat F - engins de chantier - initiale" en faveur d'un agent municipal	CACEF
2025/246	01/08/2025	Convention pour une formation "sensibiliser et préparer à la collecte des archives numériques" en faveur d'un agent municipal	AFF - Archivistes Français Formation
2025/247	01/08/2025	Marché pour l'achat de matériel d'éclairage pour la salle de spectacle de l'Orangerie	Société BEST AUDIO & LIGHTING
2025/248	01/08/2025	Marché pour l'achat de housses de protection pour la salle de spectacles de l'Orangerie	Société FERGUS - PETITE FONTAINE

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2025/249	01/08/2025	Marché pour l'achat d'un projecteur pour la salle de spectacles de l'Orangerie	Société BEST AUDIO & LIGHTING
2025/250	04/08/2025	Demande de subvention - travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public	Département du Val d'Oise
2025/251	12/08/2025	Convention relative au cofinancement de la réfection d'un mur mitoyen séparant une propriété de la commune située 1 rue Claude de Mesmes	M. VIVIEN Patrick
2025/252	12/08/2025	Demande de subvention - Acquisition de matériel lourd fédéral visant à moderniser et mettre aux normes internationales les pas de tir du stand de tir (remplacement de la ciblerie manuelle par une ciblerie électronique) Annule et remplace la décision 2025/163 du 23 mai 2025	Agence Nationale du Sport
2025/253	21/08/2025	Marché pour le rachat du véhicule 9 places (Peugeot EXPERT) loué auprès de la société France Régie Editions	France REGIE EDITION
2025/254	21/08/2025	Convention de partenariat pour la participation au forum des associations le 6 septembre 2025	ROISSY TRIATHLON 95
2025/255	29/08/2025	Convention pour les interventions artistiques théâtrales pour les prestations de Mme MIRCOVICH et M LARDAUD	Association ROUGE VIVIER
2025/256	29/08/2025	Marché pour le nettoyage de la vitrerie aux deux faces accessibles de la mairie principale	Société AIR ACCESS
2025/257	02/09/2025	Contrat de partenariat pour des cours de zumba chaque jeudi, dans le cadre de l'EMS	M. Fouad BELHADJ
2025/258	02/09/2025	Contrat de partenariat pour l'enseignement du yoga traditionnel les lundis et mardis dans le cadre de l'EMS	Mme CHOPARD-LALLIER
2025/259	03/09/2025	Convention de partenariat pour l'accueil de "la bulle des aidants itinérante"	Association OPALIA
2025/260	03/09/2025	Convention de prestation de service pour un atelier de dessin manga à la médiathèque municipale le 31 janvier 2026	Les Ateliers Manga
2025/261	03/09/2025	Convention de prestation de service pour un cycle de 4 ateliers d'écriture à la médiathèque municipale	Mme Marie-Claire KHALIFA
2025/262	04/09/2025	Convention de partenariat pour la participation au forum des associations le 6 septembre 2025	Association LES CHEVEUX BLANCS
2025/263	05/09/2025	Contrat de cession pour la représentation "Culture Wave" du 10 février 2026 à l'Orangerie	Association BHMUSICLIVE
2025/264	05/09/2025	Contrat de cession pour la représentation "Les French Twins" du 12 septembre 2025 à l'Orangerie	FRENCH TWINS ILLUSION
2025/265	09/09/2025	Convention de prestation de service pour un après-midi jeux de société à la médiathèque municipale le 8 novembre 2025	Association LEX LUDI

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire
2025/266	11/09/2025	Contrat de cession pour la représentation de "Alison Wheeler" le 20 novembre 2025 à l'Orangerie	MK10 Production
2025/267	11/09/2025	Contrat de cession pour la représentation de "Mathilde -la Nuit - le Jour" le 7 mars 2026 à l'Orangerie	ZE BOURGEOIZ
2025/268	11/09/2025	Contrat de cession pour la représentation de la pièce de théâtre "Le Prénom" le 14 avril 2026 à l'Orangerie	Les Grands Théâtres
2025/269	12/09/2025	Demande de subvention - Acquisition de matériel scénique - centre culturel de l'Orangerie	CARPF
2025/270	12/09/2025	Contrat de cession pour la représentation "Grand Ballet de Kiev" le 29 janvier 2026 à l'Orangerie	NP Spectacles Production

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Certifié conforme,

Le Secrétaire de séance


Patrick PAMART

Madame le Maire


Michèle CALIX

